



FCCQ

- **Économisez temps et argent** en nous confiant vos tâches administratives
- **Évitez les dépenses inutiles** grâce à des outils de contrôle simples

Demande individuelle de carte d'Affaires Esso et Mobil

Parlez-nous de vous

Prénom _____ Nom _____

Adresse (numéro et rue obligatoires) _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Date de naissance (mm/jj/aa) _____ Numéro d'assurance sociale (facultatif) _____

Téléphone résidentiel _____ Téléphone cellulaire _____

Adresse courriel _____

Langue de correspondance préférée (français ou anglais) _____

Voulez-vous une carte supplémentaire? Veuillez fournir un nom le cas échéant. _____

J'accepte la collecte, l'utilisation et la divulgation de mes renseignements personnels comme prévu dans le présent Sommaire des principales modalités et, en particulier, j'autorise WEX Canada, Ltd. à obtenir, si nécessaire, mes données de crédit ou d'autres renseignements financiers, d'affaires ou personnels me concernant (y compris mon dossier de crédit) de n'importe quelle agence d'évaluation du crédit. Sur demande, WEX Canada, Ltd. me transmettra le nom et l'adresse de l'agence. L'autorisation donnée ci-dessus est applicable à partir de la date mentionnée sur cette demande et demeure valide aussi longtemps que nécessaire aux fins décrites dans la présente demande et dans l'accord d'utilisation de la carte.

Je comprends que toutes les factures seront envoyées par voie électronique.

X _____

Signature _____ Date _____

Nom (en caractères d'imprimerie) _____

Représentant : Raymond Armand
Titre : Directeur de Territoire
Courriel : raymond.armand@wexinc.com
Téléphone : 514 386-5774
Télécopieur : 1-866-930-4619

RÉSERVÉ À L'USAGE DES AGENTS :

Code de vente	Code de groupe	Code promo	N° compte
85900154	02		0496

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ENTENTE DE CRÉDIT

Avis de confidentialité : J'autorise WEX Canada, Ltd. à titre d'émetteur de la carte (« l'Émetteur »), à recueillir, à utiliser et à divulguer les renseignements que j'ai fournis dans cette demande, ainsi que les données de mon dossier de crédit, si nécessaire, pour : (1) confirmer mon identité; (2) évaluer ma solvabilité actuelle ou future et examiner cette demande de crédit; (3) administrer, examiner ou percevoir un montant sur ce compte; et (4) prévenir ou déceler une fraude et toute autre activité illicite, satisfaire aux exigences légales, réglementaires et autorégulatrices, et à d'autres fins permises ou requises par la loi. Je comprends que le fait de fournir volontairement mon numéro d'assurance sociale permet à l'agence de crédit de vérifier l'exactitude de mes renseignements financiers. J'accepte d'être contacté aux coordonnées que j'ai fournies pour permettre le traitement de la demande ou pour discuter de mon compte si la demande est approuvée. Dans l'éventualité où le compte ne serait pas acquitté comme convenu, l'Émetteur pourra signaler ma responsabilité (la mienne et celle de l'entreprise) à des agences d'évaluation du crédit ou à d'autres instances légalement autorisées à recevoir de tels renseignements. Le dossier contenant mes renseignements personnels sera conservé sur les serveurs de l'Émetteur et accessible aux employés, agents et représentants autorisés. Pour demander l'accès à mes renseignements personnels, la correction de ceux-ci ou pour poser toute question (y compris au sujet des fournisseurs de services de l'Émetteur situés à l'extérieur du Canada), je peux communiquer avec le Directeur de la conformité de l'Émetteur au 1 800 842-0075.

Je comprends que la version détaillée des modalités associées à mon compte me sera transmise avec les cartes. En utilisant toute carte émise conformément à cette demande, je confirme que j'accepte lesdites modalités.

Conformité à la législation fédérale: L'Émetteur se conforme à la loi fédérale américaine qui oblige toute institution financière à recueillir, à vérifier et à conserver les renseignements personnels permettant d'identifier chaque entreprise ou individu qui ouvre un compte. Ainsi, à l'ouverture d'un compte, vous devrez nous fournir votre nom, votre adresse, votre date de naissance et d'autres renseignements qui nous permettront de vous identifier. Vous pourriez également devoir présenter votre permis de conduire ou d'autres documents d'identification.

Programme individuel

Déclaration sur les modalités pour le Canada (à l'exception du Québec)

Le Déclaration sur les modalités est en vigueur à compter du 1er avril 2018

Le présent document offre un résumé des modalités de l'Accord sur l'utilisation des cartes de flotte WEX Canada (l'«Entente ») s'appliquant au compte de facturation que WEX Canada a ouvert pour vous. Les déclarations énoncées ci-dessous sont tirées des modalités de l'Entente et peuvent changer conformément à celle-ci. Tous les termes employés avec une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans cette déclaration ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente.

- **Limite de crédit globale :** Une fois la demande d'ouverture de Compte approuvée, WEX Canada offrira une Limite de crédit globale aux nouveaux Titulaires de compte. Le montant de cette limite figurera sur l'avis d'approbation et sur le relevé de facturation. De plus, les Titulaires de compte peuvent afficher la limite de crédit globale de leur Compte au moyen de l'outil en ligne offert par WEX Canada.
- **Calcul des intérêts :** Tel que le stipule l'Entente, des intérêts s'appliqueront le premier jour suivant l'échéance du solde affiché au Compte. Les intérêts seront calculés sur le solde total exigible à la date où le compte devient en souffrance. Le solde total exigible inclut tous frais additionnels et tous crédits apparaissant au compte depuis la dernière période de facturation, jusqu'à l'échéance ou la fin de la prochaine période d'affaires, selon la première éventualité. Seront ensuite soustraits tous paiements et crédits inscrits durant cette période pour les litiges signalés du Titulaire de compte. Le solde total exigible sera ensuite multiplié par le Taux d'intérêt périodique afin de déterminer les frais portés au compte. Si le paiement n'est pas reçu à l'échéance et que le solde exigible est de moins de dix (10) dollars, aucuns frais d'intérêts ne seront facturés et le solde sera reporté à la prochaine période de facturation. Si des frais additionnels apparaissent au compte, et que le nouveau solde dépasse dix (10) dollars, des frais d'intérêts seront facturés au nouveau solde en cas de défaut de paiement.
- À l'occasion, WEX Canada offre des produits ou services optionnels supplémentaires qui pourraient être facturés à votre Compte. Vous serez avisé des frais qui s'appliquent à de tels services avant de vous y inscrire. Ces services sont optionnels et ne sont pas indispensables à l'utilisation de votre Compte.

- Un relevé mensuel sera transmis à tous les Titulaires de compte.
- Si l'emprunteur est tenu de régler en totalité le solde impayé figurant sur un relevé de compte à la réception dudit relevé, son entente de crédit comprendra:
 - une déclaration à cet effet;
 - le délai dont il dispose pour régler le solde impayé sans être déclaré en défaut de paiement;
 - le taux d'intérêt annuel qui s'applique à tout montant payé en retard.
- Comme le stipule l'Entente, les soldes des Comptes peuvent être réglés en totalité en tout temps (avant la date d'échéance du paiement), sans frais pour paiement par anticipation ni pénalités.
- Comme le stipule l'Entente, le Titulaire de compte peut appeler sans frais au 1 800 267-0156 pour toute question sur le Compte.
- Utilisation non autorisée d'une carte perdue ou volée : Conformément à l'Entente, les règles suivantes définissent la responsabilité maximale des clients advenant la perte ou le vol d'une carte (ou tout autre incident pouvant compromettre la sécurité):
 - Le Titulaire de compte ne sera pas tenu responsable des transactions non autorisées effectuées après que l'Émetteur ait été avisé de la perte ou du vol de la carte ou des informations du Compte.
 - Pour toute transaction non autorisée effectuée avant que l'Émetteur n'ait été avisé de la perte, du vol ou de l'utilisation non autorisée de la carte, la responsabilité maximale du Titulaire de compte se limite à 50 \$, sauf si la carte est utilisée avec un NIP dans un guichet automatique. Dans ce cas, le Titulaire de compte sera tenu responsable de la totalité du montant porté au Compte avant que l'Émetteur n'ait été avisé de la perte ou du vol de la carte.
 - Advenant une utilisation non autorisée de la carte ou une transaction non autorisée effectuée avec un NIP, les Titulaires de compte du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ne seront pas tenus responsables de:
 - Toute créance entraînée par (i) une transaction unique dont le montant excède la limite maximale de retrait; (ii) une ou plusieurs transactions effectuées le même jour et dont le montant dépasse la limite quotidienne de retrait; ou (iii) une ou plusieurs transactions excédant le seuil de responsabilité défini par l'entente de crédit.
 - Toute créance entraînée par l'utilisation d'une carte dont le NIP aurait été obtenu par extorsion, supercherie, force ou intimidation.
- Les frais supplémentaires qui peuvent être portés au Compte sont décrits dans l'Entente et ci-dessous:
 - Frais de conversion monétaire - 2 % de la valeur globale de la transaction
 - Frais de reproduction de rapports - 25,00 \$ par demande
 - Frais d'expédition accélérée - Coût variable
 - Frais de réactivation de compte - 35,00 \$ par réactivation